



Divorce et bien immobilier

Par **shm**, le **09/11/2008** à **09:59**

J'ai divorcé en 2006.

J'ai cédé à mon ex-mari notre bien immobilier, acheté en 2002, pour une soulte de 15000 euros, alors que celui-ci avait été évalué à 150000.

J'ai appris qu'il vient de vendre le bien pour 160000 euros.

Je regrette aujourd'hui de ne pas avoir réclamé ma part mais à l'époque, j'en étais incapable (craintes de mon mari).

Est-il encore possible d'entamer une procédure alors que le divorce a été prononcé et que j'ai accepté la soulte?

Par **jeetendra**, le **09/11/2008** à **12:57**

bonjour, c'est trop tard, bon dimanche à vous